

saison 2024-2025

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE

RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

TIRAGE DES 1/32^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 5/01/2025

FÉMININES

5877021	USJM HB MITRY-MORY	-	AS ST-OUEN-L'AUMÔNE	5895023
5892009	COM BAGNEUX	-	HBC DU PARISIS	5895052
5892012	CLAMART HB	-	HBC LIMOURS	5891049
5892020	AS MEUDON	-	HBC ST-LEU / TAVERNY	5895022
5893008	CM AUBERVILLIERS	-	USM VILLEPARISIS	5877037
5893024	NEUILLY-PLAISANCE SP.	-	CLAYE-SOUILLY SHB	5877009
5895065	AAS SARCELLES / VILLIERS-LE-BEL HB	-	VILLEPINTE HBC	5893069
5877001	AVON HB	-	EXEMPT	
5878031	PLAISIR - LES CLAYES HB	-	EXEMPT	
5878046	HANDBALL BOUCLE DE SEINE 78	-	EXEMPT	
5892005	ENT. VALLÉE SUD 92	-	EXEMPT	
5892010	BOIS COLOMBES	-	EXEMPT	
5892014	COURBEVOIE HB	-	EXEMPT	
5892019	USM MALAKOFF	-	EXEMPT	
5892024	CSM PUTEAUX	-	EXEMPT	
5892045	ISSY-PARIS HAND	-	EXEMPT	
5893001	AS BONDY	-	EXEMPT	
5893002	HBC GAGNY	-	EXEMPT	
5893009	AULNAY HB	-	EXEMPT	
5893013	AC BOBIGNY	-	EXEMPT	
5893022	MONTFERMEIL HB	-	EXEMPT	
5893053	HBC ROMAINVILLOIS	-	EXEMPT	
5893055	VILLEMOMBLE HB	-	EXEMPT	
5894001	US ALFORTVILLE	-	EXEMPT	
5894004	US IVRY	-	EXEMPT	
5894005	CSA KREMLIN-BICÊTRE	-	EXEMPT	
5894029	ES SUCY	-	EXEMPT	
5894035	VILLIERS EC	-	EXEMPT	
5895001	COM ARGENTEUIL	-	EXEMPT	
5895020	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	-	EXEMPT	
5895036	FB2M HB	-	EXEMPT	
5895062	CERGY HB	-	EXEMPT	

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

RAPPELS

Règle de participation

Toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Toute joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées.